

La charte du club permet la bonne marche du club et aide les dirigeants, entraîneurs, athlètes et parents dans leurs rôles respectifs.

Adhérer au club en prenant une licence, c'est s'engager à respecter l'éthique du club et de l'athlétisme.

Les athlètes, entraîneurs et dirigeants représentent le club et doivent en donner une bonne image par un comportement exemplaire autant sur le stade qu'en dehors.

Pour pratiquer l'athlétisme à l'A.S. Mantaise dans un esprit sportif de compétition ou de loisir, les membres du club s'engagent à respecter la présente charte.

1-L'ATHLETE FAIT PREUVE D'ESPRIT SPORTIF ET S'ENGAGE A :

- Respecter ses partenaires, l'adversaire, l'entraîneur, les juges, les dirigeants, les différences de niveaux, les consignes, les horaires, le matériel.
- Suivre les entraînements avec assiduité et motivation, c'est se donner les moyens pour progresser...
- Participer aux compétitions.
- Promouvoir l'esprit collectif, encourager ses partenaires.
- Être autonome et se gérer (à partir de Benjamin).
- Participer à la vie du club (aide dans les déplacements, les animations et organisations : bénévole, officiel...)

2- L'ENTRAINEUR, MAILLON INDISPENSABLE DANS LA VIE DU CLUB S'ENGAGE A :

- Assumer une mission d'éducation et de formation auprès de ses athlètes.
- Inculquer à ses athlètes la philosophie du respect des règlements, du fair-play sportif ; il est attentif à ce que ceux-ci soient respectueux des Officiels, des autres Athlètes, des Dirigeants et du matériel.
- Préparer ses entraînements.
- S'engage à établir le projet sportif du club en accord avec les autres entraîneurs et le Responsable Technique. (Mutualisation connaissances, échanges d'idées...)
- Avoir des exigences raisonnables envers ses athlètes.
- Ne pas oublier que les athlètes moins talentueux méritent aussi attentions et conseils.
- Veiller à la sécurité des athlètes sur le stade et à l'extérieur.
- Informer ses athlètes des compétitions prévues au calendrier.
- Accompagner, conseiller et diriger ses athlètes lors des compétitions.
- Respecter les dates et précisions d'engagement aux compétitions.
- Assister aux réunions d'entraîneurs organisées par le Responsable Technique, il fait un bilan de fin de saison afin de préparer la saison suivante.
- S'impliquer dans l'enrichissement du site Internet par des informations concernant le club, afin de participer à l'amélioration du lien nécessaire entre les athlètes et l'esprit de club.
- Animer un esprit d'équipe. Son objectif est l'amélioration des performances pour l'ensemble du club
- Tenir compte des objectifs généraux du club et travailler en concertation avec les autres entraîneurs.

3- LES DIRIGEANTS, DETENTEURS DU POUVOIR DECISIONNEL S'ENGAGENT A :

- S'assurer que l'encadrement des athlètes est exercé par des intervenants compétents et respectueux du sport.
- Promouvoir l'esprit sportif et de solidarité.
- Aider au perfectionnement des entraîneurs et officiels.
- Prendre des décisions fermes pour éviter/régler tout conflit.
- Prendre en charge la gestion des déplacements aux compétitions.
- Participer activement aux décisions, manifestations, à tout ce qui fait la vie d'un club.
- Participer aux réunions mensuelles ou informer de son absence.
- Communiquer aux entraîneurs, aux athlètes et aux parents le calendrier des compétitions.
- Communiquer aux parents le calendrier des formations des officiels.

4- LES PARENTS, VERITABLES PARTENAIRES DU CLUB S'ENGAGENT A :

- Encourager leurs enfants dans le respect de la charte du club.
- Aider leurs enfants à développer leur esprit sportif.
- Juger objectivement les possibilités de leurs enfants et en parler avec l'entraîneur.
- Respecter les règles et l'autorité de l'entraîneur et des dirigeants.
- Participer à la vie du club (déplacements, aide lors des compétitions en tant qu'officiel ou bénévole...)
- Veiller à la ponctualité et au respect des horaires.
- S'assurer de la présence de l'entraîneur avant de déposer son enfant.
- Récupérer son enfant auprès de l'entraîneur (sauf autorisation signée)